

Conseil d'Établissement des établissements primaire et secondaire de Renens

**Procès-verbal de la séance du 13 février 2012
Buvette de la Salle de spectacles à 20h00**

Présidence : Mme Myriam Romano-Malagrifa

Présents

Excusés et

Absents : Selon scan de la liste de présences en copie attachée

Procès-verbal : François Chevalier, Renens le 8 mars 2012

1. Accueil et communications de Mme la Présidente

Le PV de la séance du 28 novembre 2011 ayant été préalablement envoyé à chacun des membres présents est adopté à l'unanimité.

L'Ordre du jour est également accepté.

Mme la Présidente informe l'assemblée de la prochaine création d'un nouvel établissement scolaire primaire à Renens. En effet, au vu du développement démographique, d'un nombre déjà élevé d'élèves au primaire, mais surtout de la perspective de la prochaine mise en œuvre du concordat HarmoS qui doit être opérationnel au plus tard en 2015 et qui prévoit notamment le passage du cycle de transition 5 et 6 du secondaire au primaire, il s'est avéré urgent de créer un second établissement primaire à Renens. Direction, secrétariat et décanat devraient être installés dans le collège de Verdeaux pour la rentrée scolaire 2013.

La question se pose de la représentation de ces trois établissements au sein du 1/4 professionnel du Conseil. A discuter et organiser dans un prochain terme.

Présentation de M. Daniele Perilli, nouveau membre du 1/4 parents d'élèves, père de 3 enfants dont 2 sont actuellement scolarisés au sein de l'établissement primaire, auquel nous souhaitons la bienvenue au sein du Conseil.

2. Délégation d'un membre du Conseil à la commission de construction du Censuy

Comme le prévoit l'article 27, 1^{er} alinéa du règlement du Conseil traitant de ses compétences celui-ci peut être amené à être consulté par les autorités dans le cadre de projets de construction, de transformation ou de réparation importants de locaux scolaires.

Un membre du Conseil doit donc être désigné afin de rejoindre la commission de construction du nouveau collège primaire du Censuy.

Trois personnes déclarant leur intérêt pour cette fonction, un vote à main levée a lieu avec le résultat suivant :

- Mme Catherine Châtillon : 7 voix
- Mme Sabine Sartoretti : 4 voix
- M. Philippe Hertig : 1 voix

Mme Catherine Châtillon est désignée déléguée du Conseil d'Etablissement auprès de la commission de construction du Censuy.

3. Retour du groupe chargé d'étudier le projet d'une animation de théâtre forum

L'Association FORCE, qui dispose d'un programme interactif de formation sur le thème de la violence a été approchée. Une délégation du GT a assisté à une démonstration du travail accompli dans les classes par l'organisation. Leur programme (largement éprouvé jusqu'ici en Allemagne) est actuellement en test depuis 6 mois notamment dans le Nord vaudois.

Les interventions durent environ 90 minutes sans interruption. L'approche est intéressante, didactique et bien adaptée à l'âge des enfants. La classe est subdivisée en 5 ateliers et autant de petits groupes auxquels tout le monde participe. L'animation est très rythmée, travaille sur les définitions des différents thèmes et évoque des pistes de solutions.

Pour Renens, l'idée serait de démarrer un tel programme dès l'automne 2012 auprès des 3^{ème} et 4^{ème} primaires (22 classes). Le prix est de Fr. 100.- par classe + 50.- de forfait transport. Des renseignements concluants ont été pris afin de vérifier le sérieux des intervenants. Ces derniers sont par ailleurs intéressés à impliquer et former des personnes sur leurs lieux d'intervention. Ce pourraient être des enseignants retraités, des parents d'élèves ou des bénévoles issus de l'Avivo ou Rayons de Soleil ou encore du groupe intergénérationnel. Une participation de tiers est souhaitée et nécessite un minimum d'implication et de formation.

La direction de l'établissement primaire préavise positivement notamment en raison du thème évoqué, les problématiques comportementales étant récurrentes et touchent des enfants de plus en plus jeunes.

Le Conseil décide à l'unanimité de démarrer ce projet. Le GT continue ses démarches dans l'optique de concrétiser ce projet dans les meilleurs délais.

4. Présentation des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPF) par M. le Préfet Etienne Roy

Ayant aimablement répondu à notre invitation, M. Roy expose au Conseil le module d'information dispensé aux parents d'élèves des classes de 7^{ème} et 8^{ème} années. Ce projet s'inscrit dans le cadre du CRPF (entités développées par les préfetures sur demande du Conseil d'Etat) et vise à décrire le cadre légal des situations et comportements à risques et les mesures qui s'y rapportent, essentiellement en lien avec les jeunes mineurs.

M. Roy rappelle également d'autres actions menées par le CRPF, en collaboration avec le réseau en lien avec la jeunesse, comme par exemple un dîner quizz sur l'intégration professionnelle intitulé "En quête de formation" mené en collaboration avec la délégation jeunesse de Renens.

Lors de ces soirées d'information, proposées aux différentes directions des établissements scolaires du district, plusieurs dispositions légales et administratives sont rappelées aux parents, lesquelles posent le cadre des différentes mesures préventives ou répressives liées aux situations à risques ou délictuelles vécues par les jeunes. Il est question notamment :

- Des situations d'absentéisme scolaire entraînant une dénonciation au préfet et la mise à l'amende,
- De la dénonciation au Tribunal des mineurs pour les cas plus graves,
- Des règlements liés à la fréquentation des établissements publics et à la consommation d'alcool et de stupéfiants,
- Du vol et des dommages à la propriété,
- Des interventions de la police, ses actions de prévention, répression ou de secours,
- Des dispositions de conciliation extra judiciaire avec assignation à des tâches d'intérêt communautaire en échange du renoncement au dépôt de plainte,
- Des questions d'addiction, et des risques liés à internet et aux réseaux sociaux,
- Des questions liées à la violence, au recel et à la détention d'armes,

Ceci pour l'essentiel et sans être exhaustif de toutes les problématiques recensées.

Un mémento, en passe d'être traduit dans les principales langues étrangères, est distribué aux parents et disponible à toute personne intéressée. Cette démarche d'information est incitative et non obligatoire, elle vise véritablement à instaurer le dialogue et informer les parents qu'ils ne sont pas seuls devant les difficultés qu'ils pourraient rencontrer au passage de la période difficile de l'adolescence de leurs enfants.

Par ailleurs, six séances ont été organisées à Renens auprès des communautés migrantes, avec la collaboration de la déléguée à l'intégration. Cette démarche a été très appréciée par ses destinataires qui ont salué l'initiative de répondre à plusieurs de leurs préoccupations.

5. Directive sur les distributeurs de boissons en milieu scolaire

Le DFJC et en particulier son Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) ont sollicité les différentes communes du canton et notamment les Conseils d'Etablissements pour les rendre attentifs à une directive incitant à renoncer de mettre à disposition des élèves, via des distributeurs automatiques installés dans les établissements scolaires, des boissons sucrées ou autres aliments inadaptés au plan diététique.

En ce qui concerne Renens, seuls les collèges du Léman et de Verdeaux sont concernés et l'équipe santé de l'établissement secondaire s'est déjà saisie de cette question.

6. Octroi des deux demi-journées de congé

Les deux établissements scolaires étant très impliqués cette année à Festimixx qui aura lieu les 15 et 16 juin prochains, il est proposé de donner congé à toutes les classes le vendredi 15 juin l'après-midi.

D'autre part, comme l'an dernier, la deuxième demi-journée de congé pourrait avoir lieu le mercredi matin du Pont de l'Ascension, soit le 16 mai.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

7. Divers

Il est proposé de prendre l'habitude d'inviter à chacune des séances du Conseil un représentant institutionnel actif dans le milieu scolaire, tel par exemple : PPLS, Orientation scolaire, enseignant spécialisé, délégué jeunesse ou travailleur social de proximité.

Le choix se porte à l'unanimité sur le délégué jeunesse pour la prochaine séance du Conseil.

Le règlement prévoit également d'inviter des délégués de classe. Les conseils de classe (élèves) n'étant pas actifs à Renens, cette possibilité n'est actuellement pas réalisable.

Il a été constaté que certains élèves ont la possibilité de faire leurs devoirs à la bibliothèque du Léman. Cette situation peut parfois générer quelques débordements intempestifs susceptibles de troubler la quiétude propre à une bibliothèque. Dès lors les bibliothécaires sont dans l'impossibilité de faire à la fois leur travail et faire régner l'ordre.

Ce constat est assez nouveau, car il n'a pas longtemps que des élèves peuvent occuper une partie de la bibliothèque en fin d'après-midi pour y faire leurs devoirs. A midi, l'espace repas est également à disposition pour cela. Il est clair également que les effectifs en personnel limités à la bibliothèque empêchent d'augmenter les plages horaires d'ouverture ou d'offrir un service d'accompagnement semblable aux devoirs surveillés.

La question est posée sur les dispositions prises pendant les temps de récréation lors des fortes baisses de températures fin janvier. La direction de l'établissement primaire informe que des dispositions ont été prises dès le deuxième jour de grand froid donnant aux enseignants le soin de juger, en fonction de la température extérieure, le temps nécessaire à ce que les enfants puissent s'aérer un minimum puis réintégrer des espaces chauffés. Des mesures identiques ont été prises au Léman et à Verdeaux.

8. Prochaine séance

La date de la prochaine séance ordinaire du Conseil d'Etablissement est prévue **le 4 juin 2012, 20h00 à la Buvette de la Salle de spectacles.**

La séance est levée à 22h00.

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier

Annexes : - Liste des présences, absences et excusés